l'opcommerce
Opérateur de compétences

Dispositif HOPE
Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi

Éléments prévisionnels sur l'année 2022 :

- 2 sessions prévues
- 2 régions concernées : Ile-de-France, Occitanie

9 Opco mobilisés dont l'Opcommerce

- AFDAS,
- l'Opcommerce,
- Opco EP,
- Opco 2I,
- AKTO,
- Opco Mobilités,
- Opco de la construction,
- Opco Cohésion sociale

Métiers concernés

- Employé de commerce
- Métiers de bouche
- Préparateur de commande logistique

En savoir +

Diana MORA
Chef de projets Diversité
dmora@lopcommerce.com

L'Opcommerce se mobilise en faveur des bénéficiaires de la protection internationale (titulaires du statut de réfugiés ou de la protection subsidiaire) en participant au financement d'un programme d'insertion associant accès au logement, apprentissage linguistique et formation professionnelle.

Cette expérimentation se matérialise par la signature d'un accord entre le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de l'intérieur, le ministre du logement et de l'habitat durable, Pôle Emploi, l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Personnes concernées

Bénéficiaires de la protection internationale ayant un statut de demandeurs d'emploi.

Caractéristiques de la formation

- **Une Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)** avec 400 heures de formation, réparties entre du Français Langues Etrangères et une sensibilisation aux métiers du commerce.
- **Une période d'application en entreprise** de 70 heures.
- **Un objectif de contrat en alternance** à l'issue de la POEC.

Modalités de financement

- **Prise en charge par Pôle Emploi** de 100 % des coûts pédagogiques et de l'accompagnement social et culturel.
- **Mise à disposition par l'Afpa** d'hébergements disponibles pour accueillir les bénéficiaires des formations.
- **Financement de l'indemnisation** du demandeur d'emploi par Pôle Emploi.

Les étapes de la démarche

1. Le coordonnateur du Plan Migrants recense les réfugiés dans les centres d'hébergement.
2. L'OFII identifie les personnes éligibles, organise la signature du Contrat d'intégration républicaine (CIR)*, la visite médicale, la formation civique et linguistique.
3. Le préfet de Département en lien avec l'OFII, Pôle Emploi, l'Opco et l'Afpa, organise les réunions d'information sur le parcours de formation, ainsi que les journées de découverte des métiers.
4. Pôle emploi réalise l'entretien de diagnostic du bénéficiaire (une fois la formation linguistique terminée).
5. L'Opcommerce rencontre les entreprises et pré-valide, en lien avec ces dernières, le choix des candidats.
6. Le coordonnateur du plan Migrants, en lien avec le GIP HIS (Habitat et Interventions Sociales) valide la disponibilité des places de formation.
7. Le coordonnateur du Plan Migrants organise la signature de l'engagement dans le « parcours 500 » et la remise du bon de transport pour l'admission du bénéficiaire dans le parcours de formation.
8. Le GIP HIS, en lien avec l'Apfa, l'Opco et l'entreprise, constitue les groupes de formation (entre 12 et 16 personnes selon les formations, groupes dédiés aux réfugiés).
9. L'Afpa accueille le bénéficiaire dans le centre de formation, puis organise pendant la POEC, en lien avec l'Opco et l'entreprise, le choix du métier par le bénéficiaire et l'oriente vers l'entreprise avec laquelle il signe un contrat de professionnalisation.

** Le contrat d'intégration républicaine (CIR) est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement. En le signant, l'étranger s'engage à respecter les principes et valeurs de la société française et de la République et à suivre les formations qui lui sont prescrites.*

Ministère de l'Intérieur · Ministère de la Cohésion des Territoires · Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social · pôle emploi · dihal · OFII Office Français de l'Immigration et de l'Intégration